
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1989-1990

6 NOVEMBRE 1989

BUDGET ADMINISTRATIF

**du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
pour l'année budgétaire 1990**

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Introduction	3
1. Tableau de synthèse	3
2. Nomenclature du budget administratif	4
3. Programme justificatif	4
II. Tableau des allocations de base	5
III. Programme justificatif des allocations de base par Ministres ordonnateurs .	14

I. INTRODUCTION

La loi du 28 juin 1989 modifiant et complétant la loi du 28 juin 1963 sur la comptabilité de l'Etat prévoit notamment le dépôt du budget général des dépenses et des budgets administratifs de la Région wallonne.

L'Exposé général et l'introduction du budget général des dépenses fournissent une explication détaillée de la nouvelle présentation du budget de la Région.

Le budget général des dépenses prévoit et autorise les dépenses par programmes des services d'administration générale de la Région.

Les crédits afférents aux programmes sont ventilés en allocations de base conformément à la classification économique. Les tableaux des allocations de base sont appelés budgets administratifs et sont joints au projet de budget général des dépenses.

Les budgets administratifs peuvent être transmis par l'Exécutif au Conseil régional wallon et à la Cour des Comptes au plus tard le 15 décembre de l'année qui précède l'année budgétaire.

Le Conseil régional wallon déclare par une motion motivée que les budgets administratifs sont conformes au contenu et aux objectifs du budget général des dépenses au plus tard:

- sept jours après l'approbation du budget général des dépenses si les budgets administratifs ont été joints à celui-ci;
- quinze jours après la transmission des budgets administratifs par l'Exécutif régional wallon.

Le présent document constitue le budget administratif du Ministère wallon de l'équipement et des transports.

1. TABLEAU DE SYNTHÈSE

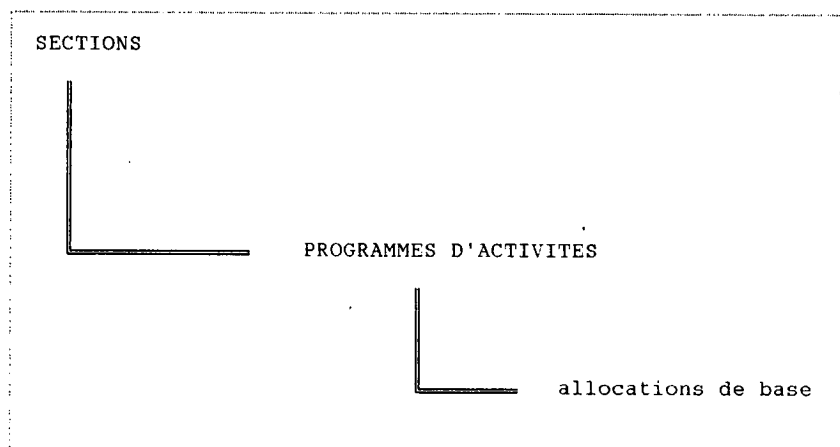
Le tableau ci-après mentionne le total par sections du budget administratif du Ministère wallon de l'équipement et des transports.

(en millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Section 50 Secrétariat général	4.521,3	862,2	183,1
Section 51 Routes	3,2	7.149,8	6.100,7
Section 52 Voies hydrauliques	448,2	2.684,0	1.717,8
Section 53 Services techniques	99,0	1.527,9	1.517,0
Section 54 Transports	6.147,3	791,7	525,0
Total Ministère wallon de l'équipement et des transports	11.219,0	13.015,6	10.043,6

2. NOMENCLATURE DU BUDGET ADMINISTRATIF

Le budget administratif est organisé de la manière suivante:



Le budget administratif du Ministère wallon de l'équipement et des transports comprend 5 sections. Celles-ci comprennent un certain nombre de programmes d'activités.

Le contenu de chaque programme d'activités, c'est-à-dire la ventilation en allocations de base selon la classification économique, est mentionné dans le budget administratif qui vous est présenté dans le présent document.

3. PROGRAMME JUSTIFICATIF

Le programme justificatif du budget général des dépenses comprend en général une justification pour les allocations de base supérieures à 50 millions.

Cette limite ne signifie nullement que les allocations de base inférieures à ce montant ne sont pas justifiées et les ministres ordonnateurs peuvent fournir aux instances compétentes qui le souhaitent toutes les justifications souhaitées.

Cette limite entre dans le cadre de la nouvelle présentation du budget de la Région où une vue plus cohérente des crédits budgétaires sollicités apparaît dans les programmes d'activités.

Ces programmes ont été largement détaillés dans le budget général des dépenses.

On rappellera en outre que l'Exposé général de la Région fournit également une vue d'ensemble du budget de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1990.

II. TABLEAU DES ALLOCATIONS DE BASE

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Section 50.</i>			
		<i>Secrétariat général du Ministère wallon de l'équipement et des transports.</i>			
		<i>Programme 01.</i>			
		<i>Gestion générale du Ministère.</i>			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
AN	11.03	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel	2 947,2	—	—
AN	11.04	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule administrative provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports	21,0	—	—
DA	11.05	01. Rémunérations, allocations et indemnités du personnel de la cellule provisoire "transports"	14,0	—	—
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, photogrammétrie	88,1	—	—
AN	12.03	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	3,9	—	—
AN	12.04	01. Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et charges des avantages chèques-repas	64,5	—	—
AN	12.05	01. Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et charges des avantages chèques-repas - Cellule provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports	1,8	—	—
BA	12.10	01. Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires découlant du contentieux du Ministère	188,6	—	—
BA	33.01	01. Indemnités diverses des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	19,4	—	—
BA	33.02	01. Subventions à des organismes belges et étrangers	0,6	—	—
AN	01.01	01. Crédit destiné à couvrir les prélèvements de l'autorité nationale en application de l'article 75, § 1er, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 de financement des Communautés et des Régions	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 349,1	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	63.15	01. Subventions accordées aux provinces, aux communes et aux associations de communes pour le déplacement des installations de gaz, d'électricité et d'égouts imposé par la Région en vue de l'exécution de travaux publics	—	43,1	10,6
BA	74.05	01. Acquisition de biens durables pour l'informatisation de projets spécifiques aux routes, voies hydrauliques et services techniques	61,5	—	—
BA	74.06	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	21,6	—	—
AN	74.07	01. Achat de biens meubles durables pour la cellule administrative provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports	8,6	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	91,7	43,1	10,6
		Totaux pour le programme 01.	3 440,8	43,1	10,6

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
				Programme 02.	
Bâtiments.					
<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>					
AN	12.06	02. Loyers de biens immobiliers pris en location par la Région wallonne, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments	593,9	—	—
AN	12.07	02. Frais exceptionnels et d'acquisition de biens meubles non durables : déménagement, aménagement des nouveaux locaux, etc.	16,0	—	—
AN	12.08	02. Loyers de biens immobiliers et dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux - cellule provisoire du Ministère wallon de l'équipement et des transports	6,0	—	—
BA	14.01	02. Entretien des bâtiments	48,5	—	—
<i>Totaux pour le Titre I.</i>			664,4	—	—
<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>					
AN	63.01	02. Prime en capital aux organismes d'intérêt public régionaux pour leur permettre d'acquérir leur immeuble social	—	0	0
AN	71.01	02. Achat de terrains et bâtiments, aménagement des immeubles appartenant à la Région et contrats de location-achat	—	815,0	171,2
<i>Totaux pour le Titre II.</i>			—	815,0	171,2
Totaux pour le programme 02.			664,4	815,0	171,2
Programme 03.					
Equipement et fournitures.					
<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>					
AN	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	5,7	—	—
BA	12.03	03. Achat de biens meubles non durables - Ministère wallon de l'équipement et des transports	23,1	—	—
AN	12.04	03. Achat de biens meubles non durables - Ministère de la Région wallonne	100,3	—	—
BA	12.07	03. Habillement du personnel	7,4	—	—
BA	12.08	03. Entretien et réparation de matériel et mobilier	2,0	—	—
BA	12.09	03. Entretien et réparation - service automobiles	136,2	—	—
<i>Totaux pour le Titre I.</i>			274,7	—	—
<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>					
BA	74.01	03. Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport - Ministère wallon de l'équipement et des transports	8,6	—	—
AN	74.02	03. Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport - Ministère de la Région wallonne	53,5	—	—
<i>Totaux pour le Titre II.</i>			62,1	—	—
Totaux pour le programme 03.			336,8	—	—

(En millions de francs)

Mi-nistre ordonnateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
		Programme 04.			
		Plan vert.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.02	04. Entretien ordinaire des plantations, parcs, squares, etc. par le service du plan vert.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien des plantations, parcs et squares, y compris l'équipement du personnel et la réalisation de plantations à des fins expérimentales	3,6	—	—
HI	14.05	04. Aménagement et amélioration de parcs publics et squares sur le domaine de l'Etat dans le cadre du "plan vert" (y compris les plantations à des fins expérimentales en vue de leur réalisation)	4,8	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8,4	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
HI	51.02	04. Travaux de plantation, plantations d'essai et aménagements d'espaces verts sur les biens privés prévus aux 6° et 7° de l'article 2 de l'arrêté royal du 28 octobre 1960	—	4,1	1,3
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	4,1	1,3
		Totaux pour le programme 04.	8,4	4,1	1,3
		Programme 05.			
		Programmation, information et statistique.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.08	05. Location d'installations mécanographiques	9,7	—	—
BA	12.22	05. Fournitures de biens et services pour l'informatisation de projets spécifiques aux routes, voies hydrauliques et administration de l'électricité et de l'électromécanique	54,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	63,7	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.01	05. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	7,2	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	7,2	—	—
		Totaux pour le programme 05.	70,9	—	—
		Totaux pour la section 50.	4 521,3	862,2	183,1
		Section 51.			
		Routes.			
		Programme 01.			
		Construction.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3,0	—	—

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	72.01	01. Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la (y compris l'achat de terrains)	—	85,2	57,7
BA	73.01	01. Construction, aménagement, équipement des autoroutes et routes de la Région (y compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages)	—	4 956,0	3 466,9
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	5 041,2	3 524,6
		Totaux pour le programme 01.	3,0	5 041,2	3 524,6
		Programme 02.			
		Entretien.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.01	02. Entretien et gestion du réseau autoroutier et routier de la Région, y compris le service d'hiver	—	2 050,2	2 523,8
BA	14.02	02. Entretien, réparation et autres charges généralement quelconques relatives aux immeubles non encore incorporés dans le domaine public	0,2	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0,2	2 050,2	2 523,8
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	58,4	52,3
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	58,4	52,3
		Totaux pour le programme 02.	0,2	2 108,6	2 576,1
		Totaux pour la section 51.	3,2	7 149,8	6 100,7
		Section 52.			
		Voies hydrauliques.			
		Programme 01.			
		Cours d'eau.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1,6	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1,6	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	71.05	01. Acquisition de terrains en vue de travaux aux cours d'eau et aux barrages-réservoirs et adductions	—	40,0	30,0
BA	73.03	01. Cours d'eau	—	2 110,0	1 348,0
BA	73.20	01. Travaux d'amélioration aux voies hydrauliques	—	90,0	33,4
BA	01.08	01. Travaux de la rubrique "divers" du programme d'infrastructure prioritaire	—	61,0	45,6
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	2 301,0	1 457,0
		Totaux pour le programme 01.	1,6	2 301,0	1 457,0

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	L I B E L L E S	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		Programme 02.			
		Ports et voies d'accès.			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	63.14	02. Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées	—	82,0	52,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	82,0	52,0
		Totaux pour le programme 02.	—	82,0	52,0
		Programme 03.			
		Barrages et réservoirs.			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.03	03. Barrages-réservoirs et adductions.- Bassins-réservoirs	—	100,0	100,0
BA	73.16	03. Infrastructure touristique pour les barrages	—	1,0	2,6
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	101,0	102,6
		Totaux pour le programme 03.	—	101,0	102,6
		Programme 04.			
		Entretien.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.03	04. Entretien ordinaire des ports, cours d'eau et de leurs dépendances.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien des voies hydrauliques	113,7	—	—
BA	32.06	04. Subvention à l'office de la navigation pour faire face à l'insuffisance de ses recettes d'exploitation	324,1	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	437,8	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.21	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer par l'administration des voies hydrauliques, y compris les travaux de réparation des dommages causés par les tempêtes et inondations	—	200,0	106,2
BA	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	8,8	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	8,8	200,0	106,2
		Totaux pour le programme 04.	446,6	200,0	106,2
		Totaux pour la section 52.	448,2	2 684,0	1 717,8

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		Section 53.			
		Services techniques.			
		Programme 01.			
		Electricité - Routes, construction.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0,5	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0,5	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.02	01. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques sur les auto- routes et routes de la Région	—	527,2	458,1
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	527,2	458,1
		Totaux pour le programme 01.	0,5	527,2	458,1
		Programme 02.			
		Electricité - Routes, entretien.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.02	02. Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les autoroutes et routes de la Région	—	854,0	946,0
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	—	854,0	946,0
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	8,2	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	8,2	—	—
		Totaux pour le programme 02.	8,2	854,0	946,0
		Programme 03.			
		Electricité - Voies hydrauliques, construction.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	12.02	03. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.01	03. Etablissement d'installations électriques et électromécaniques pour les cours d'eau et les barrages	—	1,0	3,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	1,0	3,0
		Totaux pour le programme 03.	1,0	1,0	3,0

(En millions de francs)

Ministre ordonnateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
		Programme 04.			
		Electricité - Voies hydrauliques, entretien.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
BA	14.04	04. Frais d'exploitation et d'entretien ordinaire d'installations électriques et électromécaniques établies par la Région sur des voies navigables.- Frais de toute nature relatifs à l'entretien de ces installations, y compris fourniture de lampes et travaux d'entretien	86,3	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	86,3	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.19	04. Travaux d'entretien extraordinaire à effectuer aux installations sur les voies navigables (renouvellement et aménagement des installations existantes)	—	89,0	89,0
BA	74.06	04. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3,0	89,0	89,0
		Totaux pour le programme 04.	89,3	89,0	89,0
		Programme 05.			
		Réseau de télécommunication.			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
BA	73.15	05. Etablissement d'une partie des installations nécessaires pour la solution des problèmes d'information et d'automatisation en rapport avec le réseau des voies navigables et des routes et raccordement des installations électriques et électromécaniques relatives aux voies navigables et aux routes au réseau de distribution d'énergie	—	56,7	20,9
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	56,7	20,9
		Totaux pour le programme 05.	—	56,7	20,9
		Totaux pour la section 53.	99,0	1 527,9	1 517,0
		Section 54.			
		Transports.			
		Programme 01.			
		Transport urbain et interurbain.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	12.02	01. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	8,0	—	—
DA	12.03	01. Frais de fonctionnement et contrats d'études de la cellule provisoire "transports"	2,0	—	—
DA	22.01	01. Subventions aux sociétés d'exploitation à titre de contribution à l'équilibre de leur compte d'exploitation	5 885,0	—	—
DA	40.01	01. Subvention de fonctionnement à la PTU et la Société régionale wallonne de Transports	99,0	—	—

Mi- nistr e ordon- nateur	Article	LIBELLES	(En millions de francs)		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
DA	01.01	01. Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	12,3	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 006,3	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	51.11	01. Intervention de la Région dans le coût de la signalisation des passages à niveau sur lignes de tramways (application de l'arrêté royal du 2 août 1977)	0	—	—
DA	60.01	01. Subventions en capital accordées aux sociétés d'exploitation	—	0	0
DA	60.02	01. Subvention à la PTU et à la Société régionale wallonne des Transports pour leur permettre de réaliser leur programme d'investissement	—	571,7	381,0
DA	74.06	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	2,0	—	—
DA	74.07	01. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme - Cellule provisoire "transports"	2,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4,0	571,7	381,0
		Totaux pour le programme 01.	6 010,3	571,7	381,0
		Programme 02.			
		Aéroports régionaux.			
		<i>Titre I.- Dépenses courantes.</i>			
DA	12.02	02. Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	4,0	—	—
DA	22.01	02. Intervention dans le déficit d'exploitation des aéroports et aérodromes	130,0	—	—
DA	30.01	02. Subventions de nature à favoriser le développement des aéroports et aérodromes wallons	3,0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	137,0	—	—
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	73.01	02. Infrastructure des aéroports et aérodromes	—	200,0	134,0
DA	74.06	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—
DA	81.01	02. Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés d'exploitation des aéroports régionaux	—	20,0	10,0
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	220,0	144,0
		Totaux pour le programme 02.	137,0	220,0	144,0

(En millions de francs)

Mi- nistre ordon- nateur	Article	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		Programme 03.			
		Navigation intérieure.			
		<i>Titre II.- Dépenses de capital.</i>			
DA	61.01	03. Subvention accordée à l'office régulateur de la navigation intérieure en vue du paiement des primes de déchargement accordées en exécution du règlement CEE 1101/89 du 27 avril 1989	0	—	—
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	—	—
		Totaux pour le programme 03.	0	—	—
		<i>Totaux pour la section 54.</i>	6 147,3	791,7	525,0
		TOTAUX GENERAUX.	11 219,0	13 015,6	10 043,6

III. PROGRAMME JUSTIFICATIF DES ALLOCATIONS DE BASE PAR MINISTRES ORDONNATEURS

MINISTRE-PRÉSIDENT DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL WALLON,
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE RÉGIONALE

SECTION 50 — SECRETARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

PROGRAMME 01 — GESTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Article 11.03.01

Le crédit de 2.947,2 millions correspond aux montants transférés, indexé de 2 %.

PROGRAMME 02 — BÂTIMENTS

Article 71.01.02

(En millions de francs)

	E	O
<i>Hospice Saint-Gilles</i>		
Convention Architecte (Arquin-Dupont)	11,38	7,11
Conventions Ingénieurs		
Greisch		1,39
Berger		1,6
Travaux	158,0	15,8
<i>Maison Jamboise</i>		
Convention Architecte (Haulot)		
Rénovation		2
Construction		3,9
Travaux	120,0	72
<i>Etudes</i>		
Rue du Tan, et autres sites	11,4	8,84
<i>Aménagement divers dans les immeubles</i>		
Promibra à Jambes	2,0	2,0
Avenue Bovesse		
<i>Acquisitions</i>		
Harmonie	500,0	50,0
Divers	0,5	0,5
	11,7	6,0
Total	815,0	171,2

Dépenses de consommation et d'entretien
en rapport avec l'occupation des locaux

Budget 89: 99.000.000

Dépenses réalisées en 1989:

fin mars 89: 10.313.138

fin juillet 89: 47.626.367 (± 50 % du budget)

Compte tenu de l'évolution des dépenses du 1^{er} janvier 1989 au 31 juillet 1989 (\pm 6,8 M/mois), le budget atteint fin février 1990 (clôture des dépenses 89) sera de \pm 96.000.000.

Etant donné que les dépenses de consommation sont indexées, on peut retenir le montant suivant comme prévision pour l'année 1990: $96.000.000 \times 1,02 =$ arrondi à 99 millions de francs.

Crédits de cette nature transférés

191,7 millions de francs.

Article 12.06.02

I. Location

1. Loyers

1. Locaux loués directement par le M.R.W.	140.205.472 F
2. Locaux loués via la Régie des Bâtiments	12.114.369 F
3. Redevance pour bâtiments appartenant à l'Etat	907.327 F
Total 1	153.226.768 F

2. Précompte immobilier

1. Avenue des Arts, 13-14 1040 Bruxelles	848.127 F
2. rue Montoyer, 3 1040 Bruxelles	2.276.917 F
3. Boulevard d'Avroy, 49 4000 Liège	22.300 F
4. Avenue des Raines 4800 Verviers	27.700 F
5. rue Stevens, 7 1000 Bruxelles	552.148 F
Total 2	3.727.192 F
	147.913.360 F

auxquels s'ajoute un montant supplémentaire de l'ordre de 2.000.000 frs compte tenu des possibilités de nouvelles locations en 1990 (rassemblement des services).

PROGRAMME 03 — ÉQUIPEMENT ET FOURNITURE

Article 12.04.03

Dépenses non spécifiques des autres programmes

101 Documentation:

Dépenses générales = Les dépenses uniques (livres, brochures, cartes,...) et récurrentes (abonnements aux quotidiens, revues, documents officiels et mises à jour des publications folio-mobiles) destinées à la bibliothèque du Service Documentation.

Pour 1990, il est demandé 2 millions (sois + 0,5 que 1989) afin de:

- permettre la poursuite de l'accroissement du fonds documentaire de la bibliothèque, étant donné que le Service Documentation a été choisi comme l'un des 10 correspondants du Téléphone Vert;
- permettre au réseau documentaire informatisé prévu (reliant toutes les cellules documentaires du Ministère de la Région wallonne et animé par le Service Documentation) de s'abonner à des banques de données. (exemples: OSIRIS, répertoire de toutes les publications en langue française).

102 Fournitures, services et prestations intellectuelles:

Le crédit de 2 millions prévu des années antérieures peut-être retenu.

Frais de fonctionnement

Dépenses non spécifiques des autres programmes.

L'estimation du crédit frais de fonctionnement, dépenses non spécifiques des autres programmes, peut-être fixée à 99,5 millions. Ce crédit se décompose de la manière suivante:

- 201 Location et réparation machines: 24 millions
Le crédit initial de 1989 soit (22 millions).
Pour 1990 nous devons prévoir une majoration de l'ordre de 2 millions, ceci en prévision de nouveaux contrats engagés lors de l'exercice 1989.
- 202 Fournitures de bureau: 18 millions
Le crédit de 14 millions, prévu en 1988 et 1989, doit être majoré pour l'exercice 1990. Ceci en fonction du solde restant au 08/1989 (1.405.142 F).
- 203 Fournitures pour machines de bureau (cassettes, rubans, etc.): 3 millions
Le crédit initial de 1989 étant de 2,5 millions, une augmentation de 500.000 frs se justifie étant donné l'accroissement des commandes ayant pour objet l'extension des mémoires et cassettes des machines à écrire.
- 204 Achat de papier: 9 millions
C'est en fonction de la croissance des documents à reproduire confiés auprès du service des Affaires générales que nous devons prévoir une augmentation des crédits de l'ordre de 2 millions, définis comparativement à l'exercice 1989.
- 205 Impressions de documents (films + développements): 4 millions
Situation crédit au 08/1989 - solde 364.435 frs.
Cette situation permet de proposer le maintien du crédit initial 1989 soit 4 millions.
- 206 Masse d'habillement: 2,5 millions
Comme en 1989, le crédit de 2,5 millions peut être également proposé, les dépenses encourues fin 08/1989 s'élevaient à 2.468.467 frs, soit un solde de 31.533 frs en engagement alors que les masses ont été distribuées pour l'exercice.
- 207 Poste et transport colis SNCB: 25 millions
L'impact de la régionalisation de certains services sur le volume du courrier ne pourra être établi que début juin 1990.
Sur base de 1989 (22 millions) solde au 08/1989 (6.741.921 frs) le service propose une majoration de 3 millions soit 25 millions pour 1990.
- 208 Frais alimentaire + vaisselle: 1 million
Le crédit initial de 1989 (1 million) paraît être nécessaire pour 1990.
- 209 Assurances et réparations véhicule + carburant: 5 millions
Le crédit initial demandé en 1989 devrait suffire pour 1990.
- 210 Fourniture pour imprimerie: 2 millions
Un crédit de 0,7 million pour couvrir les dépenses consommables et de fournitures pour l'imprimerie paraît être insuffisant.
Nous devons demander 2 millions en fonction des besoins réels de l'imprimerie.
- Déménagement, frais de 1^{ère} installation et sortie locative: 6 millions
Compte tenu des perspectives de rassemblement de services dans différents centres urbains et des dépenses réalisées en 1989 en la matière, il convient de prévoir pour 1990:
- 211: 3 millions pour les déménagements.
212: 1 million pour les frais de première installation.
213: 2 millions pour les sorties locatives.

Article 74.02.03

Dépenses spécifiques au programme et dépenses non spécifiques des autres programmes.

1. Acquisitions mobiliers

Les propositions de crédit se décomposent comme suit:

- Achat de machines à écrire	3,0 M
- Achat de calculatrices	2,0 M
- Copieurs et trieuses de plans (prévision de remplacer en 1990 26 petits copieurs Eaux et Forêts)	5,0 M
- Achat de mobilier sur base du solde au 08/89 (4.678.449 F) sur un crédit initial de 17,0 millions de francs, nous estimons que le crédit doit être majoré de 3,0 millions de francs soit:	20,0 M

– Reconditionnement mobilier	1,5 M
– Matériel divers (lampes, frigos, supports téléphone, accessoires imprimerie, matériel cafétéria)	4,0 M
– Achat de véhicules	5,0 M
	<hr/>
soit un total de	40,5 M

2. Travaux d'aménagement des immeubles loués y compris les immeubles par destination

Dans l'état actuel des choses, il convient de prévoir:

– pour les installations de téléphones	8,0 M
– pour l'aménagement des immeubles loués	5,0 M
	<hr/>
soit un total de	13,0 M

TITRES I, II et IV

**SECTION 09 — SERVICE DE L'EXÉCUTIF ET ORGANISMES
NON RATTACHÉS AUX DIVISIONS ORGANIQUES**

PROGRAMME 01 — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION WALLONNE

Article 40.01.01

L'accroissement (9,9 millions de frs) de la dotation du C.E.S.R.W., par rapport à 1989, est justifié par l'augmentation de diverses charges de fonctionnement (charges de personnel, secrétariat de commissions,...).

La seconde phase de la mise en œuvre d'un système télématique (accès à des banques de données, diffusion de l'information,...) est en outre prévue.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA RÉGION WALLONNE

SECTION 50 — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 01 — GESTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

Article 12.02.01

Cet article provient du regroupement des articles suivants qui figuraient au budget 1989 à la section 40:

Art. 12.02.30 — Publications, formation professionnelle, habillement	82,1 M
Art. 12.23.10 — Frais d'études, d'enquêtes, d'essais de laboratoires relatifs à des matériaux, procédés de construction, transports,...	0,5 M
Art. 12.24.10 — Location et aménagement d'avions effectuant des vols photogrammétriques et fournitures d'essence pour ces avions (service de topographie et de photogrammétrie)	0,7 M
Art. 12.28.07 — Frais de participation à des expositions diverses dans le pays et à l'étranger. Frais de représentation, de réceptions, de cérémonies. Organisation d'expositions, de conférences et de concours. Interventions de la Région dans les frais d'organisation de manifestations patriotiques. Films, matériel de propagande. Autres dépenses de même nature	2,9 M
Art. 12.31.07 — Confection et diffusion de documents scientifiques et de propagande relatifs à l'activité du département	1,9 M
	<hr/>
Total	88,1 M

A signaler que le montant prévu pour l'article 12.02.30, à savoir 82,1 millions est inférieur à celui du budget 89, soit 89,6 millions.

Article 12.10.01

Cet article provient du regroupement des articles suivants qui étaient prévus au budget 89 – à la section 40:

Art. 12.01.02 — Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. Rémunérations d'experts à l'administration et prestations de tiers	11,6 M
– à la section 52:	
Art. 12.01.02 — Honoraires forfaitaires	7,3 M
Art. 12.12.02 — Honoraires non forfaitaires d'avocats, d'experts, d'avoués, d'huissiers (y compris les avances provisionnelles), frais de justice, dommages et intérêts de retard, amendes,...	169,8 M
Total	188,6 M

A signaler que le montant prévu pour les prestations correspondant à l'article 12.12.02, à savoir 169,8 millions, est inférieur à celui repris au 1^{er} feuillet du budget 1989 (171,6 millions).

Article 74.05.01

Programme physique

– Matériel de C.A.O. pour les études routières: solde + extensions	30 M
– Participation au renouvellement du matériel de la Division Infrastructure des Routes	3 M
– Extensions de matériel pour l'implantation du projet Delta à l'Adm. des Voies Hydrauliques	5 M
– Participation au maintien en opération du S.P.I.S.: Renouvellement de matériel	3 M
– Réseaux locaux dans les services extérieurs des routes et de l'électricité et de l'électromécanique	8 M
– Extensions de matériel pour les services + renouvellement	12,5 M
Total	61,5 M

Programme de réserve

– Informatisation du laboratoire hydraulique de Châtelet (1 ^{re} phase)	3 M
– Télégestion des barrages (1 ^{re} phase)	6 M
– Projet Synotech du Bureau des Ponts: matériel (1 ^{re} phase)	5 M
Total	14 M

PROGRAMME 02 — BÂTIMENTS

Article 14.01.02

– Routes (régies):	
aménagements	14,0 M
Namur	2,0 M
travaux urgents	4,0 M
– Voies hydrauliques	17,5 M
– Services techniques:	
A.E.E.	6,0 M
Bureau Ponts	3,0 M
– Divers	2,0 M
Total	48,5 M

PROGRAMME 03 — ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES

Article 12.09.03

Crédits destinés au paiement des dépenses:	
a. d'entretien et de réparation des véhicules et engins	95,1 M
b. carburants	41,1 M
Total	136,2 M

PROGRAMME 05 — PROGRAMMATION, INFORMATION ET STATISTIQUE

Article 12.22.05

Programme physique

- Banque des Données routières (B.D.R.): Solde du projet + Extensions + Entretien	8 MF
- Projet IBIS (Dossiers travaux): Adaptation suite à la régionalisation + Formation complémentaire	9 MF
- Gestion des équipement électromécaniques des ouvrages d'art hydrauliques	2 MF
- Etudes diverses, acquisitions de progiciels	6 MF
- Entretien des matériels	7 MF
- Participation au maintien du niveau d'opérationnalité du S.P.I.S.	22 MF
Total	54 MF

Programme de réserve

- Gestion des espaces verts le long du réseau routier	2 MF
- Système d'Optimisation de la Gestion de l'Entretien des Routes	20 MF
- Informatisation du Laboratoire Hydraulique de Châtelet	7 MF
- Projet Synotech: Système interactif pour l'établissement des notes de calcul d'ouvrages d'art	6 MF
- Télégestion des barrages: Etudes	11 MF
Total	46 MF

SECTION 51 — ROUTES

PROGRAMME 01 — CONSTRUCTION

Article 72.01.01

- Construction de la Régie de Soignies	40 M
- Achèvement de la Régie de Marchienne	4 M
- Silos + Dépôts pour fondants (Service d'hiver)	15 M
- Aménagements et modernisation des bâtiments existants	10 M
- Aménagements des abords de régies	6,2 M
- Divers (travaux urgents)	4 M
- Frais d'études	6 M
Total	85,2 M

Article 73.01.01

Chapitre 1 ^{er} : Nouvelles infrastructures	2.630 M
Chapitre 2: Conservation et modernisation du patrimoine	741 M
Chapitre 3: Sécurité de la circulation	423 M
Chapitre 4: Intégration dans l'environnement	353 M
Chapitre 5: Divers	809 M
Total	4.956 M

PROGRAMME 02 — ENTRETIEN

Article 14.01.02

Estimation

- Travaux d'entretien	1.320 M
- Fournitures aux régies	207 M
- Service d'hiver — Contrats	219 M
- Service d'hiver — Fournitures de fondants	145 M
- Réparations des avaries	123 M
- Divers	36,2 M
Total	2.050,2 M

Programme physique de synthèse

	Brabant Wallon	Hainaut	Hainaut C. Charleroi	Liège	Luxembourg	Namur	TOTAL
CHAPITRE 1 :							
- Nouvelles infra-structures	230	1.005	100	1.075	149	71	2.630
CHAPITRE 2 :							
- Conservation et modernisation du patrimoine	25	100	80	262	63	211	741
CHAPITRE 3 :							
- Sécurité de la circulation	10	106	20	56	73	158	423
CHAPITRE 4 :							
- Intégration dans l'environnement	5	170	40	65	40	33	353
CHAPITRE 5 :							
- Divers	40	270	60	250	115	74	809
	310	1.651	300	1.708	440	547	4.956

Programme physique 1990

BRABANT WALLON

1. Nouvelles infrastructures

- N 25: Promelles - Thisnes (1 ^{re} phase)	230 M
	<u>230 M</u>

2. Conservation et modernisation du patrimoine

- N 273: Modernisation à Chastre	12 M
- DIV: Renforcement d'ouvrages d'art	4 M
- DIV: Petits travaux de modernisation	9 M
	<u>25 M</u>

3. Sécurité de la circulation

- DIV: Aménagements non localisables	10 M
	<u>10 M</u>

<u>4. Intégration dans l'environnement</u>	
- N 25: Bassin d'orage sur la Dyle	5 M
	<hr/> 5 M
<u>5. Divers</u>	
	40 M
	<hr/> 310 M
Total	
 <u>Programme de réserve</u>	
- N 91: Amélioration de l'égouttage	10 M
 HAINAUT	
<u>1. Nouvelles infrastructures</u>	
- N 56: contournement d'Ath	60 M
- N 550: Liaison R 5 - N 545	100 M
- N 572a: Contournement de Gilly	55 M
- N 60: Contournement Peruwelz	50 M
- A 8: Isières - Ghislenghien (revêtement)	200 M
- A 8: Hacquegnies - Lessines	500 M
- N 55: Contournement Est Binche	40 M
	<hr/> 1.005 M
<u>2. Conservation et modernisation du patrimoine</u>	
- A 15: Pont de Lambusart	25 M
- N 541: Quaregnon (Rivage)	30 M
- N 56: Ath Faubourg Tournai	10 M
- N 29: Fleurus (revêtement)	10 M
- DIV: Restauration O.A.	25 M
	<hr/> 100 M
<u>3. Sécurité de la circulation</u>	
- N 53: Traverse de Strée	11 M
- N 5: Amélioration de la Sécurité	25 M
- N 568: Fleurus Carrefour Campinaire	5 M
- DIV: Marquages durables	20 M
- DIV: Aménagements non localisables	45 M
	<hr/> 106 M
<u>4. Intégration dans l'environnement</u>	
- N 90: Route Basse-Sambre (Plant.)	5 M
- A 16: Revêtement drainants	65 M
- N 7a: Réappropriation à Ath	30 M
- R 50: Bd Dolez - Parachèvement	40 M
- R 50: Trottoirs plantations	5 M
- DIV: Aménagements non localisables	25 M
	<hr/> 170 M
<u>5. Divers</u>	
	270 M
	<hr/> 1.651 M
Total	
 <u>Programme de réserve</u>	
- N 54: Charleroi - Erquelines	350 M
- N 5: Gosselies rue Tahon	5 M
- N 6: Carrefour Trieu Mons	5 M
- N 50: Wasmes - Hornu	35 M

- N 572: Pont Solvay Montigny	2 M
- A 7: Signal d'Hensies	5 M
- R 5 - N 6 à Nouvelles	62 M
- N 7: Pont Festu à Pipaix	134 M
- N 40/55: Solre-sur-Sambre (carrefour)	7 M
- N 56: Jurbise P.C.	3 M
- N 58: Mouscron Tunnel sous R.I.	82 M
- N 99: Contournement Macquenoise	120 M
- N 560: Pont Ropain Montignies	20 M
- A 17: Rolleghem-Dottignies	250 M
- N 561: Merbes le Château - Equelennes	55 M
- N 90: Mons - Fontaine l'Evêque	52 M

CELLULE DES AUTOROUTES DE CHARLEROI

1. Nouvelles infrastructures

- N 90: Aménagements de carrefours (chaussée Châtelet et rue des Combes)	100 M
	<hr/>
	100 M

2. Conservation et modernisation du patrimoine

- R 3 - N 5 Charleroi	80 M
	<hr/>
	80 M

3. Sécurité de la circulation

- R 3 - R 9 Protection des obstacles fixes	10 M
- R 3 - R 9 Modernisation de la signalisation	10 M
	<hr/>
	20 M

4. Intégration dans l'environnement

- R 3: Revêtement drainant antibruit	30 M
- R 3 - R9 Dispositifs de lutte contre la pollution par le bruit	10 M
	<hr/>
	40 M

5. Divers

Total	300 M
-------	-------

Programme de réserve

- R 3: Viaduc de Bouffioulx	300 M
- N 90: Tunnel sous la rue de la Samaritaine	150 M
- R 3: Marquages durables	20 M
- N 569: Route du Centre	100 M
- R 3 - N 567: Heppignies	70 M

LIÈGE

1. Nouvelles infrastructures

- A 602: Liège - Liaison E40-E25	900 M
- A 604: Seraing - Toutes Voies	40 M
- A 3: Thimister - Demi-échangeur à E1 Saute	15 M
- N 612: Wanze - Section Héron - Couthuin	50 M
- N 671: Herstal - Raccordement du pont de Wandre au quai de Bonne Espérance	5 M
- A 26: Aire de Sprimont	65 M
	<hr/>

1.075 M

<u>2. Conservation et modernisation du patrimoine</u>	
- A 3: Frontière - Battice - Revêtements	125 M
- N 69: Waremme - Wasseiges - Modernisation	50 M
- N 604: Blégny - Dalhem - Modernisation	15 M
- N 617: Amay - Réfection	23 M
- DIV: Joints de dilatation sur O.A.	2 M
- N 65: Villers-le-Bouillet - Modernisation	20 M
- N 693: Réfection Oudler Reuland	25 M
- N 642: Jupille Barchon	2 M
	<hr/>
	262 M
<u>3. Sécurité de la circulation</u>	
- DIV: Etablissement de marquages durables	10 M
- N 63: Neupré - Nandrin - Sécurité	21 M
- DIV: Aménagements non localisables	25 M
	<hr/>
	56 M
<u>4. Intégration dans l'environnement</u>	
- N 611: Contournement est de St-Vith	40 M
- DIV: Aménagements non localisables	25 M
	<hr/>
	65 M
<u>5. Divers</u>	
	250 M
	<hr/>
Total	1.708 M

Programme de réserve

- A 3: Frontière Battice - Revêtements	125 M
- N 66A: Stoumont - Réfection	100 M
- A 602: Liège - Liaison E40-E25 Section Guillemins - Meuse	300 M
- N 675: Saint-Vith - Section Rodt - St-Vith	85 M
- A 3: Waremme - Awans - Liège - Séparateurs	65 M
- N 680: Liège - Carrefour du Sart-Tilman	150 M
- N 3: Liège - Place St-Lambert	75 M
- N 618: Boirs - Modernisation	15 M
- N 61: Verviers - Place de la Victoire	25 M
- N 3: Herve - Modernisation	45 M
- A 3: Ans - Ecrans anti-bruit côté Alleur	37 M
- N. div.: Modernisation d'ouvrages d'art	25 M
- N 669: Butgenbach - Modernisation	48 M
- A 3: Viaduc 26bis - Rénovation des piles	20 M
- N 20: Juprelle - Modernisation du revêtement	18 M
- N 69/637: Geer - Carrefour Dessy	23 M
- N 30: Liège - Démolition pont SNCB	10 M
- N 633: Comblain-au-Pont - Rectification d'une courbe dangereuse	14 M

LUXEMBOURG

1. Nouvelles infrastructures

- N 811: Virton - Contournement Sud	80 M
- N 87: St-Mard Amélioration d'un accès	4 M
- A 4 - Aire d'Hondelange	65 M
	<hr/>
	149 M

2. Conservation et modernisation du patrimoine

- A4 - N 87: Echangeur de Habay	3 M
- N 836: Marloie - Marche	25 M
- N 81: Weyler - Differt - mise à 2 × 2 voies	35 M
	<hr/>
	63 M

<u>3. Sécurité de la circulation</u>	
- N 86: Marche Carrefour de la Pirire	15 M
- N 83 - N 895: Carrefour à Etalle	1 M
- DIV: Signalisation verticale	5 M
- DIV: Marquages durables	5 M
- DIV: Aménagements non localisables	47 M
	<hr/>
	73 M
<u>4. Intégration dans l'environnement</u>	
- P.E.D. - Intégration dans l'environnement	10 M
- DIV: Aménagements non localisables	30 M
	<hr/>
	40 M
<u>5. Divers</u>	
	<hr/>
	115 M
	<hr/>
Total	440 M
<u>Programme de réserve</u>	
- Construction de bassins d'orage le long des N4 et N89	5 M
- Plantations le long des autoroutes	10 M
- N 840: Chiny - Modernisation à Pin entre les cumulées 5507 et 6628	20 M
- N 89: Modernisation de la section La Roche Samrée	85 M
- N 89b: Libramont - Amélioration	60 M
- DIV: Ouvrages d'art	20 M
- N 828: Bouillon - Reconstruction d'un mur de soutènement	10 M
- N 4: Echangeur à Flamisoulle	68 M
NAMUR	
<u>1. Nouvelles infrastructures</u>	
- E 411: Aire de Wanlin	71 M
	<hr/>
	71 M
<u>2. Conservation et modernisation du patrimoine</u>	
- N 92: Houx - Dinant - Amélioration	55 M
- N 931: Lustin - Mont-Godinne	20 M
- N 92: Réparation garde-corps	8 M
- N 971: Reconstruction du pont d'Anhée	8 M
- DIV: Réparation des ouvrages d'art	30 M
- E 411: Revêtement du viaduc de Beez	30 M
- N 4: Didi-Belgrade	60 M
	<hr/>
	211 M
<u>3. Sécurité de la circulation</u>	
- N 98: Carrefour Bois Ste-Marie	60 M
- N 954: Namur - Virage de la Vecquée	3 M
- E 411: Garde-corps du viaduc de Beez	3 M
- N 947: Elargissement à Tailfer	5 M
- N 4: Carrefour du Pont de Luxembourg	10 M
- DIV: Marquages durables	20 M
- N 4: Amélioration à Mohin et Mohiville	12 M
- DIV: Aménagements non localisables	20 M
- N 921: Mise à 3 voies de la route à Landen	25 M
	<hr/>
	158 M

4. Intégration dans l'environnement

- DIV: Aménagements non localisables 25 M
- N 5: Revêtements drainants à Neuville 8 M

33 M

5. Divers

74 M

Total 547 M

Programme de réserve

- E 411: Remise en peinture du viaduc de Beez 70 M
- N 29: Gembloux Sombreffe: Lot III 50 M
- N 5: Echangeur de Fraire (projet C.A.R.) 72 M
- N 90: Suppression du Carrefour de Moustier 60 M
- DIV: Réparation d'ouvrages d'art 20 M
- DIV: Marquages 10 M
- E 411-E42: Adaptation des accès et des passages de police pour la sécurité 20 M
- N 98: Modernisation de la section Ligny - Keumiée 80 M
- N 948: Ohey - Phase III 30 M
- E 411: Mise à 3 voies - Thorembais Daussoulx 160 M
- N 90: Namur - Floreffe - Aménagements phase II 60 M
- N 912: Didi - Saussin 52 M
- N 90: Aménagement des carrefours Hittélet et des Roses à Jemeppe 155 M
- N 97: Onhaye - Création de bretelles 12 M
- E 411: Equipements anti-bruits 20 M
- N 4: Gembloux - Carrefour du Prince de Liège 28 M
- N 93: Mise à 3 voies à Suarlée 20 M
- N 951: Overlay en B.A.C. entre Lesve et Denée 65 M
- N 95: Rues Caussin et Grande à Dinant 70 M

Article 74.06.01

Biens durables spécifiques 58,4 M

Le parc des véhicules affecté à l'exploitation et l'entretien des autoroutes et routes de la Région wallonne est estimé à 1.378 millions.

Le montant prévu à cet article, soit 58,4 millions, représente donc 4,24 % du capital investi, ce qui est un minimum absolument nécessaire pour assurer les tâches de contrôle et d'entretien auxquelles ce matériel est affecté.

SECTION 52 — VOIES HYDRAULIQUES

PROGRAMME 04 — ENTRETIEN

Article 14.03

Relevé des crédits nécessaires pour l'année 1989. Ce relevé ne tient pas compte des engagements déjà exécutés.

1. Service du Borinage

a. Ensemble du Service

- Engagements provisionnels 22.248.500 F
- Bail pour location embarcation - 1ère année 11.574.342 F
- Fourniture de bourrages 1.065.883 F
- Bail de dragages (3 lots)
 - Lot 1 - 1ère année 7.059.780 F
 - Lot 2 - 1ère année 6.318.000 F
 - Lot 3 - 1ère année 6.117.930 F

- Dératisation – Convention 1989	7.153.409 F
- Bail de fauchage (4 lots)	
Lot 1 - 1ère année	2.810.340 F
Lot 2 - 1ère année	1.793.025 F
Lot 3 - 1ère année	1.596.250 F
Lot 4 - 1ère année	2.203.695 F
- Bail de curage (3 lots)	
Lot 1 - 2ème année	5.549.600 F
Lot 2 - 1ère année	1.719.198 F
Lot 3 - 1ère année	7.424.929 F
- Bail d'entretien (5 lots)	
Lot 1 - 2ème année	6.292.044 F
Lot 2 - 1ère année	6.221.009 F
Lot 3 - 1ère année	9.984.331 F
Lot 4 - 1ère année	6.423.010 F
Lot 5 - 1ère année	8.142.275 F
- Bail pour travaux et inspections sous eau 1ère année	1.718.917 F
- Bail de dragages 84-85-86 - Décompte n° 1 final Lot 1	311.037 F
- Bail d'entretien 84-85-86 Décompte n° 1 - Lot 1	3.752.430 F
Décompte n° 2 - Lot 1	1.314.906 F
Décompte n° 1 final - Lot 3	826.900 F
Décompte n° 1 final - Lot 4	156.910 F
- Dragages districts 2 et 4 - décompte final sur convention	1.238.289 F
- Fourniture d'aciers	2.000.000 F
- Fourniture de câbles	1.000.000 F
- Bail d'entretien 84-85-86 - Décompte n° 1 final - Lot 5	701.447 F
- Décomptes divers (Peint., bois, baux d'entretien, dragages, curages, avaries) districts 1 à 5	± 3.000.000 F
b. Canal du Centre	
- Fourniture de pièces en caoutchouc pour les ascenseurs	769.930 F
c. Canal Nimy-Blaton-Péronnes	
- Travaux d'entretien et d'amélioration aux écluses de Péronnes et de Pommerœul	12.630.384 F
- Peinturage et entretien de la porte de garde et annexes	5.000.000 F
- Travaux d'entretien et d'amélioration aux écluses de Péronnes - adjudication annulée - litige De Grave	± 900.000 F
Total	157.000.000 F
 2. Service de la Sambre	
- Entreprise de destruction de rats au complexe de l'Eau d'Heure	0,2 M
- Fauchages de terrains au complexe des barrages de l'Eau d'Heure	0,4 M
- Dépenses courantes de travaux et fournitures de toute nature	0,9 M
- Dépenses pour avaries	0,1 M
Total	1,6 M
 3. Service de la Meuse Namuroise	
- Dératisation des berges de la Semois	3,1 M
- Travaux d'entretien en 1989-1990-1991 sur les cours de la Semois, d'Herbeumont (Moulin des Nawés) jusqu'à Bohan (frontière française)	3,1 M
- Avances de fonds pour dépenses de toute nature	2,0 M
Total	8,2 M
 4. Service de la Meuse Liégeoise	
- Frais d'exploitation des Voies navigables	2,5 M
- Frais d'exploitation de la Carrière de l'Etat, à Gore	2 M
- Entretien des stations de pompage à Huy et Tihange	10 M

– Primes d'assurance accident, responsabilité exploitation et véhicules, Carrière de Gore	2 M
Total	16,5 M
5. <u>Service des Barrages de Verviers</u>	
– Exploitation des complexes des barrages de la Vesdre, de la Gileppe et de l'Ourthe, bâtiments industriels compris, ainsi que des adductions	14.500.000 F
– Crédits provisionnels dont:	
1. 2.000.000 F pour l'avance de fonds: dépenses de moins de 100.000 F pour l'exploitation des barrages de la Vesdre, de la Gileppe et de l'Ourthe et des adductions	
2. 500.000 F pour l'avance de fonds: dépenses de moins de 100.000 F pour les dépenses de toute nature ne relevant pas strictement de l'exploitation des complexes et des adductions	2.500.000 F
– Pour dépenses de délégation et autres dépenses de plus de 100.000 F pour l'exploitation des barrages de la Vesdre, de la Gileppe et de l'Ourthe et des adductions	4.000.000 F
Total:	21.000.000 F
6. <u>Service des Barrages - 2ème Direction Couvin</u>	
– Engagements provisionnels (demandés le 13.12.1988)	
– Electricité exploitation Ry de Rome	600.000 F
– Nettoyage des vitres à la Plate Taille	314.613 F
– Dératisation des complexes	1.988.817 F
– Avance de fonds	2.500.000 F
– Entretien des plantations au complexe de l'Eau d'Heure	1.808.422 F
– Entretien des installations de mesure automatique de piézomètres	275.184 F
Total	7.487.036 F
7. <u>Service des Canaux Houillers</u>	
– Crédit de fonctionnement de la Régie de Seneffe	3.000.000 F
– Entretien par avance de fonds	2.520.000 F
– Avaries	1.500.000 F
– Entretien ordinaire du canal de Charleroi à Bruxelles	20.000.000 F
– Dératisation en Région wallonne	1.620.520
Total	30.600.000 F
8. <u>Service d'Exploitation des Voies Navigables</u>	
– Vêtements de travail et de protection pour les agents	7.300.000 F
TOTAL GÉNÉRAL ART. 14.03	242.400.000 F

Un choix sera opéré en cours d'année entre les divers travaux précités, en fonction des priorités qui se dégageront.

Article 32.06.18

Subvention à l'Office de la Navigation pour faire face à l'insuffisance de ses recettes d'exploitation — Crédit prévu: 324,1 millions.

L'«Office de la Navigation» est un établissement public créé par la loi du 17 mai 1976. Il figure dans le texte de l'article 1 B de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

La mission de cet organisme est la suivante: l'«Office de la Navigation» est chargé de l'entretien et de l'exploitation des voies navigables et de leurs dépendances situées en Région wallonne.

Il entre dans les intentions du Ministre des Travaux publics de procéder à une restructuration de l'Office afin de le transformer en un organisme de promotion du transport par

voie navigable. Toutefois, cette restructuration ne pourra pas s'opérer à bref délai. C'est la raison pour laquelle dans le budget 1990, l'Office apparaît encore sous sa forme traditionnelle. Il n'en sera vraisemblablement plus de même pour le budget 1991.

PROGRAMME PHYSIQUE

Récapitulatif

Art. 01.08	P.I.F.	61 M
Art. 63.14	Travaux aux Ports	82 M
Art. 71.05	Acquisition de terrains	40 M
Art. 73.03.01	Cours d'eau	2.110 M
Art. 73.03.03	Barrages - réservoirs	100 M
Art. 73.16	Infrastructure touristique	1 M
Art. 73.20	Programme supplémentaire	90 M
Art. 73.21	Entretien extraordinaire	200 M
	Total	2.684 M

Article 01.08

Travaux du programme d'infrastructure prioritaire.

- Restructuration du réseau de distribution d'eau de la Région de Charleroi en suite des dégâts miniers	61 M
---	------

Article 63.14

Intervention de la Région wallonne dans le coût des travaux aux ports gérés par les Administrations publiques subordonnées.

A. Programme prioritaire

I. Port autonome de Liège

1. Port de Monsin

- Construction d'une voirie avec passage à niveau	6,4 M
- Revêtement en béton sur des terrains de la darse sud - rive sud (2ème phase)	9,6 M
- Aménagement d'un accotement à la route n° 3	1 M
- Aménagement d'une zone de parking	0,5 M

2. Port pétrolier

- Installation de l'éclairage public le long de la route de desserte des terrains industriels	2,4 M
---	-------

3. Port de Flémalle

- Eclairage public	0,4 M
--------------------	-------

Total 21 M

II. Port autonome de Namur

- Aménagement de la Zone portuaire de Lives et Jambes	25 M
---	------

Total 25 M

III. Port autonome de Charleroi

- Achèvement du site du Trieu Kaisin	15,5 M
- Site portuaire de Roux-Sud - 2ème phase	10,5 M

Total 26 M

IV. Divers, révisions, décomptes

10 M

Total 82 M

B. Programme de réserve

1. Port autonome de Liège

- Port de Monsin: Eclairage public des routes n° 3 et 4 8 M
- Dossiers divers 21 M

2. Port autonome de Charleroi

- Remise en état du chemin de fer de Roux-Nord-Rive gauche 3 M

Article 71.05

Acquisition de terrains en vue de travaux aux cours d'eau, et aux barrages-réservoirs et adductions.

- Expropriations à Comines 18 M
- Divers 22 M

Total 40 M

Article 73.03.01

Cours d'eau

A. Programme prioritaire

Canal Albert

- Reconstruction des murs situés à la pointe aval de l'île Monsin 130 M
- Construction d'un nouveau môle de séparation - canal Meuse 180 M
- Etanchement du plafond du canal à l'entrée de Caster et devant les écluses existantes à Lanaye 70 M

Total 380 M

Meuse Liégeoise

- Approfondissement de la Meuse, section Amay-Flône 90 M

Total 90 M

Ourthe-Ambève

- Aménagement, enrochement, consolidation des rives de l'Ourthe 9 M

Total 9 M

Meuse Namuroise

- Allongement des estacades de Tailfer, Rivière et Anseremme 45 M

Total 45 M

Sambre

- Reconstruction du pont de la Résistance à Charleroi 70 M

Canal du Centre

- Franchissement de la chute de Strépy-Thieu-Contrat-cadre 1.350 M

Haut-Escaut

- Approfondissement entre Antoing et la frontière française (report 89) 70 M

Total travaux 2.005 M

Divers (révisions, décomptes) 105 M

Total Programme prioritaire 73.03.01 2.110 M

B. Programme de réserve (voir ann. 5 et 6)

Canal Albert

- Aménagement du halage, rive gauche entre le pont de Hermalle et Haccourt (adj. 24.11.1988) 9,2 M

<u>Meuse Liégeoise</u>		
– Aménagement des parties métalliques des vannes du barrage de Lixhe	20	M
<u>Ourthe-Amblève</u>		
– Construction d'un barrage mobile à Esneux	75	M
<u>Meuse Namuroise</u>		
– Dragage dans les 4ème et 5ème biefs (1ère phase)	50	M
– Construction d'un barrage à Waulsort	350	M
<u>Sambre</u>		
– Etude exploratoire des ouvrages de la Haute-Sambre	30	M
<u>Canal du Centre</u>		
– Strépy-Thieu (contrat-cadre)	1.330	M
<u>Haut-Escaut</u>		
– Suppression de l'écluse d'Antoing	165	M

Article 73.03.03

Barrages - Réservoirs

A. Programme prioritaire

Direction de Verviers

– Complexes des barrages de la Vesdre et de la Gileppe à Halhay		
– Installation de piézomètres		30 M
– Installation de télémesures à microprocesseur		15 M
	Total	45 M

Direction de Charleroi

– Barrage automatique de Ham-sur-Heure		35 M
	Total travaux	80 M

Divers, décomptes, révisions

		20 M
	Total article 73.03.03	100 M

B. Programme de réserve

Direction de Couvin

– Dispositif d'auscultation du barrage de l'Eau d'Heure		25 M
---	--	------

Direction de Charleroi

– Barrage automatique de Thy-le-Château		30 M
---	--	------

Article 73.16

Infrastructure touristique pour les barrages

<u>Divers</u>		1 M
---------------	--	-----

Article 73.20

Programme supplémentaire de travaux — Travaux d'amélioration aux Voies hydrauliques

Canaux Houillers

– Remise en état des chemins de halage et travaux divers		10 M
--	--	------

Service du Borinage

– Aménagement du chemin de halage entre le quai des Flandres à Ath et Lessines		70 M
--	--	------

<u>Divers</u>		10 M
	Total	90 M

Article 73.21

Travaux d'entretien extraordinaire aux cours d'eau, barrage - réservoirs

Meuse Liégeoise

- Aménagement du halage, rive droite de la Meuse entre Hermalle et Visé 11 M

Ourthe-Amblève

- Aménagement des berges de l'Ourthe 9 M
- Mise sous profil de l'Ourthe 6 M

Meuse Namuroise

- Dragage au pont de Luxembourg à Namur 5 M

Canal du Centre

- Remise en état peinture des structures métalliques ponts et ascenseurs 33,5 M

Canaux Houillers

- Enlèvement d'amiante dans les locaux de la Tour du Plan incliné de Ronquières 40 M
- Traitement du béton de la trémie Est du Plan Incliné de Ronquières 47 M

Office de la Navigation

Sambre

- Consolidation des piles du barrage de Landelies 3 M
- Consolidation des piles du barrage de l'Abbaye d'Aulne 2,5 M

Canal Albert

- Travaux à l'écluse de Lanaye 12 M
- Divers 30 M

Total 200 M

SECTION 53 — SERVICES TECHNIQUES

PROGRAMME 01 — ELECTRICITÉ — ROUTES, CONSTRUCTION

Article 73.02

Programme physique

0. Décomptes et révisions contractuelles 150 M

1. Signalisation lumineuse

- A 4 - A 15: Echangeur de Daussoix: Adaptations suite à la mise à 3 bandes de l'A 4 5 M

- Programme C.S.S.R.: Nouvelles installations et adaptations des équipements existants 80 M

Total 1 85 M

2. Eclairage routier

- A 8 - A 16: Echangeur de Kain 23 M

- R 3: Forchies - Fontaine-l'Evêque 14 M

- A 4: Wavre - Courrière - remplacement des poteaux vétustes (2ème tr.) 17 M

- A 3: Loncin - Eynatten: id. (1ère tr.) 20 M

- A 27: Viaduc de l'Eau rouge - Installation d'une cabine 2 M

- R 52: Boulevards de Tournai (2e tr.) 22 M

Namur - Amélioration de l'éclairage public sur les routes régionale (1ère tr.) 10 M

Charleroi - id. (1ère tr.) 15 M

Mons - Amélioration de l'éclairage sur les voies de pénétration (1ère tr.) 10 M

A 501: Prolongation vers la route Mignault - Marche-lez-Ecaussines	3,2 M
N 512: Herseaux - Dottignies	6 M
	<hr/>
Total 2	142,2 M

3. Aide électronique à la circulation

- A 3: Liège - Opheylissem: modernisation de la commande de l'éclairage et du comptage des véhicules	43 M
- A 4: Ciergnon - Habay: postes téléphoniques	5 M
- R 3: Forchies - Chapelle-lez-Herlaimont: pose du câble	10 M
- R 3: Forchies - Chapelle-lez-Herlaimont: postes téléphoniques	2 M
- Province de Luxembourg: centrale des postes de secours	13 M
- Installation de détecteurs de véhicules	10 M
- Charleroi: Coordination des feux tricolores (2ème tranche)	25 M
- Liège: modernisation de la coordination des feux tricolores (2ème tranche)	28 M
- R 9 - A 54: Gosselies - Charleroi, dispositif de contrôle et d'assistance pour la circulation (1ère tranche)	7 M
	<hr/>
Total 3	143 M

4. Equipement des tunnels et ouvrages d'art

- R 50: Tunnel des chasseurs de Mons	7 M
	<hr/>
Total 4	7 M

Récapitulation art. 73.02

0. Décomptes et révisions contractuelles	150 M
1. Signalisation lumineuse	85 M
2. Eclairage routier	142,2 M
3. Aide électronique à la circulation	143 M
4. Equipements des tunnels	7 M
	<hr/>
Total art. 73.02	527,2 M

Programme de réserve

1. Signalisation lumineuse

- A 8 - A 16: Echangeur de Kain	22 M
- A 15: Echangeur de Villers-le-Bouillet, N 65	4,5 M
- A 15: Echangeur de Fumal: renouvellement	4,5 M
- A 15: Echangeur de Couthuin, N 643: renouvellement	4,5 M
- A 15: Echangeur de St-Georges, N 614: renouvellement	4,5 M
- A 4: Echangeur B de Courrière: renouvellement	3 M
- A 3: Echangeur de Herve: renouvellement	2,5 M
- A 4: Sterpenich: Douanes, panneaux à fibres optiques	7,5 M
- Programme C.S.S.R.: Nouvelles installations et adaptations des équipements existants	55 M
	<hr/>
Total 1	108 M

2. Eclairage routier

- A 25 - Visé Cheratte: remplacement de poteaux vétustes (1ère tranche)	10 M
- A 16 - Loncin - Andenne: remplacement de poteaux vétustes (1ère tranche)	10 M
- N 95: Contournement de Anseremme	4 M
- N 947: Namur Rocher du Néviau	1 M

- A 3 - A 13 - A 601: Echangeur de Vottem, Herstal et Fexhe-Slins - Panneaux à messages variables	15 M
- N 947: Contournement de Godinne	4 M
- Statte - Rampe d'accès au Pont	7,5 M
- A 8: Echangeur B	5 M
- A 26: Mont Houffalize, échangeur B	11 M
- A 26: Mabompré, échangeur B Nr. 52	13 M
- A 26: Hemroulle, échangeur B Nr. 53	13 M
- A 26: Nives, parkings	8 M
- A 26: Baraque Fraiture, parkings	8 M
- A 26: Mabompré, parkings	8 M
- A 4: Rules, accès	25 M
- N 3: Oreye - Henri-Chapelle, remplacement des poteaux vétustes	15 M
- N 683/604: Seraing idem	4 M
- N 63: Nandrin, carrefour des quatre-bras	3 M
- N 5: Philippeville - Couvin	25 M
- N 5: Plancenoit - Glabais	28 M
- N 50: Ramegnies - Chin	1 M
- N 55: Accès à Strépy-Bracquegnies	5 M
- N 86: Hotton-Marche (7 km)	28 M
- N 90: Engis-Ivoz (4 km)	32 M
- R 24: Contournement Sud de Nivelles: tronçon N 93-N 586	8 M
- Verviers: Berges de la Vesdre	5,4 M
- A 3: Accès d'Eynatten, adaptation de l'éclairage et des poteaux	16,5 M
Total 2	298,4 M

3. Aide électrique à la circulation

- A 7 - A 15: Modulation de l'éclairage	10 M
- R 9: Liaison Sud	30 M
- A 4: Wavre, Courrière, modernisation de la commande de l'éclairage	20 M
- Système de conduite assistée par ordinateur, réalisation d'un projet pilote à Liège (1ère tranche)	30 M
- Système d'information pour les usagers (1ère tranche)	20 M
- Régulation de l'éclairage, examen de nouvelles méthodes	2 M
- A 4: Achêne - Arlon, télécommande éclairage	15 M
- A 4: Achêne - Arlon, télécomptage	8 M
- A 4: Wavre - Courrière, télécomptage, renouvellement et adaptation	6 M
- A 3: Lincet - Eynatten, télécomptage, renouvellement et adaptation	11 M
- Signalisation à indications variables	20 M
Total 3	172 M

4. Equipements des tunnels et ouvrages d'art

- R 3, R 9, R 51: Tunnels à Charleroi - Liaisons radio	40 M
- R 50: Mons: Tunnel Léopold modernisation	7 M
- A 602: Equipements électriques du tunnel de Cointe (1ère tranche)	100 M
Total 4	147 M

PROGRAMME 02 — ÉLECTRICITÉ — ROUTES, ENTRETIEN

Article 14.02.02

1. Dépense énergétique

1.1. Service du Hainaut	233 M
1.2. Service de Liège	190 M
Total 1	423 M

<u>2. Achats de lampes</u>		
2.1. Service du Hainaut		13 M
2.2. Service de Liège		12 M
	Total 2	25 M
<u>3. Baux d'entretien</u>		
3.1. Service du Hainaut		160 M
3.2. Service de Liège		164 M
3.3. Réseau de télécommunication et télécontrôle		57 M
	Total 3	381 M
<u>4. Intervention hors bail</u>		
4.1. Service du Hainaut		3,5 M
4.2. Service de Liège		1,5 M
4.3. Réseau de télécommunication et télécontrôle		3 M
	Total 4	8 M
<u>5. Avaries</u>		
5.1. Service du Hainaut		9 M
5.2. Service de Liège		8 M
	Total 5	17 M
	Total art. 14.02.02	854 M

PROGRAMME 04 — ÉLECTRICITÉ, VOIES HYDRAULIQUES, ENTRETIEN

Article 14.04

	R31 MF	R31.ON MF	R32 MF	R32.ON MF	R31-R32 MF	R.V. R31-R32	
						ON MF	T2 MF
Consommations d'électricité	77,0	6,0	3,0	6,8	80,0	12,8	
Fourniture de lampe	1,0	-	-	-	1,0	-	
Baux d'entretien	7,4	1,0	0,1	-	7,5	1,0	30,0
Dépenses inférieures à 100 000 F	12,0	2,0	4,0	3,0	16,0	5,0	7,0
Dépenses supérieures à 100 000 F	5,0	1,0	1,0	1,0	6,0	2,0	3,0
Total	102,4	10,0	8,1	10,8	110,5	20,8	40
	112,4		18,9		171,3		

N.B.: Les prévisions relatives à 1990 comprennent une colonne O.N., au cas où les dépenses normalement à charge de l'Office de la Navigation seraient imputées sur l'article 14.04.

Après 1990, les prévisions doivent être majorées chaque année du taux d'inflation. Eventuellement, il faudra aussi tenir compte des nouveaux équipements mis en service.

Le montant prévu au budget, à savoir 86,3 millions est nettement inférieur aux besoins résumés dans le tableau précité (171,3 millions). Toutefois, les crédits prévus pour l'Office de la Navigation (O.N.) ne devront normalement pas être imputés à charge de cet article, ce qui réduit le montant de 20,8 millions. Des économies devront donc être réalisées sur tous les postes, y compris en matière de consommation d'électricité.

Article 73.19

A. Programme physique 1990

1. <u>Décomptes et révisions relatives aux marchés antérieurs</u>	10 M
2. <u>Adaptations et renouvellement</u>	
2.1. Canal du Centre	
– Obourg - Wartons: Remise en état d'un groupe moto-pompe	2 M
– Obourg - Wartons: Remplacement groupes oléohydrauliques	7 M
– Ascenseur 1: Equipements électriques	2 M
Total 2.1.	11 M
2.2. Canal de Bruxelles à Charleroi	
– Ecluse 5: Equipements électriques - Excl. extérieur	3 M
– Ecluses 1 à 3: Réducteurs des mécanismes des vannes	2 M
– Plan incliné de Ronquières - centrale: Remise en état d'une turbine	1,5 M
– Plan incliné de Ronquières: Eclairage intérieur	4 M
– Plan incliné de Ronquières: Eclairage extérieur	5 M
– Plan incliné de Ronquières: Fixation des rails de guidage	3 M
Total 2.2.	18,5 M
2.3. Haut Escaut	
– Tournai-Pont Vérification des mécanismes	1,5 M
Total 2.3.	1,5 M
2.4. Canal de Nimy - Blaton	
– Ecluses 1 et 2: Peinture et limnimètres	2,5 M
Total 2.4.	2,5 M
2.5. Sambre	
– Roselies - Barrage: Remplacement de deux vérins	3 M
– Roselies - Ecluse: Limnimètres	3 M
Total 2.5.	6 M
2.6. Meuse liégeoise	
– Monsin - Barrage: Commande automatique	3 M
– Monsin - Barrage: Pont-roulant	1,5 M
Total 2.6.	4,5 M
2.7. Canal de l'Ourthe	
– Streupas - Barrage: Remise en état de l'équipement de la vanne	2,6 M
– Remise en état de 8 barrages et télégestion (1ère partie)	20 M
Total 2.7.	22,6 M
2.8. Divers et avaries	12,4 M
Total 2.8.	12,4 M
Total	89 M
B. <u>Programme de réserve</u>	
2.1. Canal de Bruxelles à Charleroi	
– Plan incliné de Ronquières: Ponts de dilatation	15 M
Total 2.1.	15 M
2.2. Eau d'Heure	
– Centrale de l'Eau d'Heure: Equipements électriques	2 M
– Centrale de l'Eau d'Heure: Télécontrôle	7 M

– Centrale de l'Eau d'Heure: Corps de la turbine 3	4 M
– Plate-Taille: Transfos HT	2 M
– Plate-Taille: Révision groupe 3	7,5 M
– Plate-Taille: Révision alternateur 2	5 M
– Plate-Taille: Roue groupe 1	5 M
– Plate-Taille: 17 transfos BT - Inspection	1 M
	<hr/>
Total 2.2.	33,5 M
2.3. Sambre	
– Roselies - Ecluse: Equipement oléohydraulique	11 M
	<hr/>
Total 2.3.	11 M
	<hr/>
Total	59,5 M

PROGRAMME 05 — RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Article 73.15.05

1. <u>Télétransmissions</u>	
– Restructuration des réseaux de télétransmission suite à la régionalisation	25 M
2. <u>Réseaux de télécontrôle</u>	
– Restructuration des réseaux de télécontrôle suite à la régionalisation	5 M
3. <u>Raccordements aux réseaux d'électricité</u>	
– Routes	25 M
– Voies navigables	1,7 M
	<hr/>
Total art. 73.15.05	56,7 M

MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DU TRANSPORT
POUR LA RÉGION WALLONNE

SECTION 54 — TRANSPORTS

PROGRAMME 01 — TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN

Article 01.01

L'Etat a été autorisé par la loi du 24 juin 1885 à souscrire au capital des lignes vicinales. Ces souscriptions sont libérées par annuités amorties en 90 ans.

Cette obligation de l'Etat a été transférée aux Régions par l'effet de l'article 57 de la loi spéciale de financement des Communautés et Régions du 16 janvier 1989.

La répartition interrégionale des charges est basée sur la répartition entre les Régions des lignes exploitées.

Article 12.03

Frais de fonctionnement et contrats d'études de la cellule provisoire «Transports».

Cet article est destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement de toute nature qui seront exposés par la cellule provisoire chargée de mettre en œuvre la future Société régionale wallonne des Transports.

Article 22.01

Subventions aux Sociétés d'exploitation à titre de contribution à l'équilibre de leur compte d'exploitation.

Il faut d'abord faire observer que les subventions d'exploitation ont été fusionnées: ainsi ont disparu les subsides accordés à titre de prise en charge des amortissements d'emprunts contractés par les Sociétés d'exploitation. Compte tenu de leur affectation, ils ne pouvaient légitimement figurer au titre II du Budget.

Le montant inscrit au présent article apparaît comme la contraction des subsides imputés précédemment aux articles 22.01 et 51.12.

Compte tenu de la prochaine restructuration des sociétés (STI-SNCV), il est apparu plus cohérent de les soumettre à la même imputation budgétaire.

En 1989, la Région wallonne est intervenue à concurrence d'un montant de 5.548 millions de francs au titre de la couverture du déficit d'exploitation (y compris la prise en charge d'une partie des amortissements des emprunts imputée à l'article 51.12).

Pour 1990, c'est un montant de 5.885 millions de francs qui est demandé, soit une augmentation de 6,07 %.

Cette augmentation est la conséquence de la croissance attendue d'une série de postes du compte d'exploitation des sociétés. Elle est distribuée de la manière suivante:

1. Personnel

1989: + 2 % index en juillet
+ 2 % programmation sociale en septembre
1990: + 2 % index mars
soit, une hausse globale de 3,6 % ou 186 millions de francs.

2. Gasoil

Le coût du gasoil s'élèverait à 361 millions de francs pour l'année 1989. Les hausses enregistrées en 1989 sont les suivantes:

- augmentation de 11 % des prix pétroliers,
- augmentation des accises de 1 franc le 4 août 1989.

En 1990, outre l'effet des hausses enregistrées en 1989, il faut prévoir:

- une augmentation des accises de 1 franc au 1^{er} janvier 1990,
- une hausse moyenne de 3,2 % des prix pétroliers.

En 1989, le gasoil aura connu une hausse de 15,7 %. En 1990, une hausse supplémentaire de 15,2 % est attendue, soit au total 55 millions de francs.

3. Matières et Services

Pour 1989, les dépenses des sociétés de transport pour les matières et services s'élèvent à 687 millions de francs.

Compte tenu du taux d'inflation de 3 % attendu pour 1989 et de 3,6 % prévu pour 1990, les dépenses des Sociétés devraient augmenter de 3,6 % ou 25 millions de francs.

4. Exploitants privés de la S.N.C.V.

Ce poste a enregistré une augmentation de 4 % au 01 juillet 1989; elle est à son tour l'effet de hausses supportées par des exploitants sur le poste décrit plus haut.

Pour 1990, les exploitants réclament une nouvelle hausse de 5 %. L'hypothèse retenue est de 2 % au 1^{er} janvier 1990.

Au total le poste «exploitants privés» augmente de 71 millions de francs ou 4,8 %.

Article 40.01

Subvention de fonctionnement à la P.T.U. et à la Société régionale wallonne des Transports.

Cet article vise la prise en charge des frais de fonctionnement proprement dits du service de la Promotion des Transports Urbains jusqu'à sa dissolution attendue dans le courant de 1990.

Il vise en outre la prise en charge des frais de fonctionnement, lesquels incluent les charges de personnel, des services spéciaux d'étude organisés au sein de la S.T.I.L. et de la S.T.I.C.

Article 74.07

Achat de biens meubles durables spécifiques au programme «Cellule provisoire transports».

Afin de permettre à la cellule provisoire de disposer de l'infrastructure minimale nécessaire à son démarrage, un crédit spécifique est prévu pour faire face aux dépenses de mobilier et de matériel.

Article 60.02

Subvention à la P.T.U. et à la Société régionale wallonne des Transports pour leur permettre de réaliser leur programme d'investissements.

Ce crédit remplace l'article 81.28 (P.T.U.) et recouvre toutes les dépenses d'investissements à entreprendre dans le cadre de la politique des transports, y compris les éventuelles interventions dans la construction d'abris pour voyageurs (ancien article 81.29)

Les projets d'investissements sont ventilés de la manière suivante:

1. Investissements inéluctables

1.1. Charleroi

- Travaux antenne Ouest	15	M
- Boucle Est:		
études	9	M
travaux	10	M
- Antenne Est: travaux	5	M
- Autres:		
travaux	5	M
renouvellement	15	M
réparations		
prestations STIC	5	M
concessionnaires	5	M
assurances	5	M
expropriations	50	M
intérêts retard	15	M

Sous-Total 1.1. 139 M

1.2. Liège

- Saint-Lambert:		
Etudes	30	M
Travaux	5	M
- Divers:		
intérêts retard	2	M
prestations STIL	1	M

Sous-Total 1.2. 38 M

1.3. Autres

- intérêts retard	1	M
prestations S.N.C.V.	0,04	M

Sous-Total 1.3. 1,04 M

Total des investissements inéluctables 178,04 M

2. Investissements prioritaires

2.1. Charleroi

– Antenne Ouest:		
Prestations S.N.C.B.	25	M
Câbles	61	M
Radio	4,78	M
Voies	77	M
Parachèvement	46	M
Equipements	59	M

Total Antenne ouest 272,78 M

– Boucle Est: tri postal	15	M
– Autres: concessionnaires	15	M

Sous-total 2.1. 302,78 M

2.2. Liège

– Aménagement terminus. Sites propres, arrêts	20	M
– Réparations, renouvellements	5	M

Sous-total 2.2. 25 M

2.3. Autres

– Gares de correspondance		
Waremme	13	M
Autres projets	40	M
– Aménagements terminus, sites propres	20	M

Sous-total 2.3. 73 M

Total des investissements prioritaires 400,78 M

Total général 578,82 M

PROGRAMME 02 — AÉROPORTS

Article 22.01

Intervention dans le déficit d'exploitation des aéroports et aérodromes.

En 1989, le montant total du déficit des aéroports et aérodromes wallons sera entièrement pris en charge par l'Etat.

Pour 1990, l'intervention de l'Etat pour le même objet s'élèvera aux 2/3 du déficit tandis qu'elle sera limitée au tiers en 1991.

A partir de 1992, la Région wallonne devra assumer seule le déficit des aéroports et aérodromes wallons.

Leur déficit d'exploitation est estimé à 130 millions de francs.

Le processus prévu par l'accord de coopération entre l'Etat et les Régions conduira au versement par la Régie des Voies aériennes aux Régions de la part d'intervention de l'Etat dans le déficit des aérodromes.

Les 2/3 représentant l'intervention de l'Etat pour 1990 sont prévus au budget des recettes. La part nette supportée par la Région est de 44 millions de francs.

Article 30.01

Subventions de nature à favoriser le développement des aérodromes et aéroports wallons.

Cet article a été inscrit en 1989 et alimenté à concurrence de 10 millions de francs.

Le Ministre du Transport fera au cours de l'exercice 1990 des propositions visant à la

constitution de sociétés d'exploitation des aéroports régionaux, lesquelles prendront notamment en charge les missions de promotion et de relations publiques actuellement assumées par les A.S.B.L. évoluant autour des aéroports et aérodromes wallons.

Dans l'attente de la concrétisation de ces décisions, le crédit inscrit pour 1990 permettra aux A.S.B.L. précitées de poursuivre leurs missions jusqu'à leur succession par les futures sociétés d'exploitation.

Article 73.01

Infrastructure des aérodromes et aéroports.

Compte tenu du déficit endémique des aéroports et aérodromes wallons, l'objectif premier de l'Exécutif est de tout mettre en œuvre pour permettre aux aéroports et aérodromes d'atteindre au plus tôt leur seuil de rentabilité.

Force est cependant de constater l'insuffisance de l'équipement alors que la croissance des recettes suppose l'accueil de nouvelles activités: vols charters, transports de fret, vols d'affaires et le service à la clientèle que ces services supposent.

Des projets d'investissements sont dès à présent mis en œuvre. Ainsi, l'aéroport de Bierset se verra prochainement doté d'un nouveau bâtiment technique.

Pour 1990, le programme projeté s'articulera sur l'axe Liège-Charleroi. Des différents projets déposés par les gestionnaires d'aéroports sont considérés comme prioritaires:

Liège:

- | | | |
|---|-----|---|
| - mise en opérationnalité de la piste sur toute sa longueur | 30 | M |
| - aires de stationnement pour avions (phase 2) en ce compris les aires de parcage rendues nécessaires par l'arrivée de nouveaux utilisateurs privés | 120 | M |
| - déplacement de câbles, cabines haute tension, postes de secours; déplacement des aides à la navigation | 30 | M |
| - expropriations en vue d'accroître la capacité d'accueil des investisseurs | 20 | M |

Le montant global des investissements engagés en 1990 dans les aéroports serait de l'ordre de 200 millions de francs.

Un droit de tirage sur le National est prévu à concurrence de 50 millions de francs pour l'année 1990. Ce droit de tirage est prévu au budget des recettes.

La charge nette pour la Région wallonne est de 150 millions de francs.

Article 81.01

Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés d'exploitation des aéroports régionaux.

Comme le prévoit la déclaration de politique fédérale, des sociétés mixtes seront constituées en vue de permettre une gestion de type commercial et d'affronter efficacement la concurrence.

Les prises de participation de la Région à ces sociétés sont évaluées à 20 millions de francs afin de permettre à la Région d'exercer, à tout le moins, une minorité de blocage.